



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 février 2014 à 18 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Madame Sylvie Lopez.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Sylvie Lopez, Danièle Vergonnier suppléante de Monsieur Jean-François Galliard, Messieurs Jean-Claude Anglars, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Éric Bula, René Bru, Éric Cantournet, Michel Costes, Jean-Louis Grimal, Jean-Claude Fontanier, Henri Malaval, Fernand Nicolau, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel,

Membres absents ou excusés : Madame Simone Anglade, Messieurs André At, Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou, Serge Roques

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Stéphane Alleguede, Éric Flores, directeur départemental, Patrice Jouet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Alain Garibal, Benoît Tomczak

Membres absents ou excusés : Monsieur Michel Galtier

Membre de droit : Madame le Préfet représentée par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 5 février 2014.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu le rapport n° 2

Considérant que le compte administratif 2013 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats (section de fonctionnement)	Solde d'exécution (section d'investissement)
Total des autorisations budgétaires :	17 059 654,84 €	10 394 426,89 €
Réalisé en recettes :	16 277 007,45 €	4 535 253,11 €
Réalisé en dépenses :	15 482 468,13 €	4 572 253,11 €
Solde d'exécution :	794 539,32 €	-36 896,93 €
Résultat reporté (année antérieure) :	1 025 841,44 €	375 702,45 €
<i>Total (résultat de l'exercice) :</i>	<i>1 820 380,76 €</i>	<i>338 805,52 €</i>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents étant précisé que le président n'a pas pris part au délibéré et au vote, le conseil d'administration :

- approuve le compte administratif 2013 établi par l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion établi par le payeur départemental.

Fait à Rodez, le

27 FEV. 2014

Le Président,

Jean-Claude Anglars